



Libellule



Décembre 2012

Edito

Après une deuxième année de travail, j'ai l'honneur de vous adresser notre deuxième numéro du journal Libellule.

Celui-ci retracera les principales opérations réalisées tout au long de l'année 2012 et vous présentera celles à venir.

Nous nous intéresserons particulièrement à l'état de la qualité de l'eau de nos rivières et à son évolution depuis 2005. Les efforts réalisés jusqu'à présent portent leurs fruits. Je me réjouis de ces améliorations et encourage tout un chacun à être vigilant pour maintenir la qualité de nos rivières et de cette ressource précieuse qu'est l'eau.

Cependant, des perturbations persistent. Nous constatons encore des pratiques néfastes pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nos opérations visent à améliorer cette situation en intervenant directement, mais il est important que chacun s'implique : les élus, les agriculteurs, les industriels, les pêcheurs, les riverains, les enfants... Finalement, nous sommes tous concernés par la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques afin d'en garantir les usages associés (alimentation en eau potable, procédé industriel, abreuvement du bétail, irrigation, pêche, baignade...).

Je vous souhaite une bonne lecture !

Michel LACHIZE
Président du SYRRTA



2012 : retour sur une deuxième année productive pour le Contrat de rivières



Le programme du Contrat de rivières a poursuivi sa mise en œuvre en 2012. L'implication et l'investissement du SYRRTA et des communes affiliées ont permis la réalisation de différentes opérations visant à améliorer la qualité de l'eau, restaurer la qualité physique des cours d'eau, gérer les inondations, sensibiliser, etc. Retour sur quelques exemples...

Réalisation de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable

L'enjeu de ces diagnostics réalisés par Céline Rampon, étudiante en Master II Gestion des Risques à Lyon, était de **sensibiliser les propriétaires** situés en zone inondable au risque inondation et d'engager avec eux une **réflexion pour s'adapter à ce phénomène** et ainsi **diminuer leur vulnérabilité**. Il s'agissait d'évaluer plusieurs critères (vulnérabilité des personnes, valeurs des biens inondables, possibilité de mise à l'abri...) et de mettre en évidence les points faibles (électroménagers inondables, prises électriques basses, chaudière inondable...). Des pistes d'aménagements ont alors pu être proposées (rehausse des prises, surélévation des éléments sensibles, protection des aérations basses...). Un rapport d'expertise a été remis aux personnes volontaires.

Trois obstacles supprimés sur les rivières

Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, trois chantiers ont permis d'améliorer la libre circulation des poissons et des sédiments. Deux obstacles sans usage ont été supprimés sur l'aval du Gand sur la commune de Neaux et un obstacle a été partiellement détruit sur le Trambouzan.

Le Gand à Neaux

AVANT / APRÈS



Quelques réalisations en matière d'assainissement

- La commune de Violy a inauguré le 6 juillet dernier sa nouvelle station d'épuration.
- Opération financée par la Communauté de communes du pays d'Amplepuis Thizy, les eaux usées domestiques et industrielles des communes de Cublize et Saint Jean la Bussière (dont sa teinturerie) sont désormais traitées à la station intercommunale.
- La Roannaise de l'Eau a réalisé la mise en séparatif du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales de Parigny pour n'envoyer à la station d'épuration de Roanne que les eaux usées.
- Sur Combre, la commune a engagé les travaux de création d'une nouvelle station : un filtre planté de roseaux.
- La commune de Régnay a réalisé d'importants travaux sur ses réseaux d'assainissement : suppression des derniers rejets directs à la rivière et du principal apport d'eaux claires parasites, raccordement du site industriel du Forestier.



Travaux réalisés sur Parigny

Comment réagir en cas d'inondation ?

Une fiche listant les réflexes à avoir en cas d'inondation a été remise aux particuliers résidant en zone inondable. Comment s'y préparer ? Que faire juste avant et pendant l'inondation ?

Cette fiche est disponible sur notre site Internet : <http://www.syrta.fr/brochures-a-documents>

190 habitations et 60 bâtiments à vocation économique sont situés en zone inondable du Rhins (Reins), de la Trambouze ou du Gand. Parmi ceux-là, 15 % des habitations et 14 % des entreprises situées en zone inondable ont fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité face aux inondations.

Premières installations d'abreuvoirs et de clôtures pour restaurer la ripisylve

La ripisylve (ou végétation des berges des cours d'eau) joue un rôle primordial pour la bonne santé d'une rivière : diversification des habitats, ombrage, filtration, maintien des berges... À certains endroits, elle est parfois absente ou clairsemée. Afin de **reconstituer cette végétation, des plantations sont proposées**. Elles sont accompagnées de clôtures dans les prairies pâturées pour protéger les plants. Des points d'abreuvement du bétail sont également aménagés pour maintenir l'accès à l'eau. Le technicien de rivières a rencontré l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés sur l'amont du Gand, les premiers chantiers ont été réalisés entre septembre et décembre 2012. L'opération se poursuivra en 2013 lorsque les terrains seront moins humides.



Clôtures et abreuvoirs avant plantations sur le Gand, Violy

Nos rivières aux petits soins toute l'année

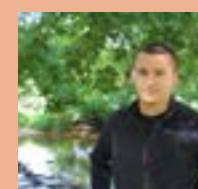
L'équipe de la COPLER, les Brigades Rivières de Rhône Insertion Environnement et l'entreprise de réinsertion AJIRE sont intervenues tout au long de l'année pour entretenir et restaurer les boisements de berges des rivières mais aussi pour faucher la Renouée du Japon afin de limiter sa propagation. Le SYRRTA a de plus acquis un **cheval de fer** qui est mis à disposition des équipes pour transporter du matériel, évacuer du bois, débarrasser des petits troncs...



Cheval de fer : petit treuil forestier sur chenilles

En bref

Du changement dans l'équipe du SYRRTA



Alexis Reynaud a intégré le SYRRTA en juillet 2012. Second technicien de rivières du syndicat, il a pris la suite de Nicolas Morin pour les missions de gestion et de plantation de boisements de berges et de restauration des zones humides patrimoniales.

Le nouveau site Internet du SYRRTA

Notre site Internet a été mis en ligne en avril 2012 : www.syrta.fr. Vous pouvez y retrouver des informations sur le syndicat, le Contrat de rivières, le bassin versant, des actualités, mais aussi télécharger des documents. **N'hésitez pas à vous inscrire à notre lettre d'information numérique dans la rubrique Newsletter.**



Des panneaux de chantier pour vous tenir informés

Tous les chantiers pilotés par le SYRRTA sont désormais signalés par un panneau. Ce dernier indique le type d'opération menée, l'objectif des travaux, ainsi que le prestataire qui les réalise.



La qualité de l'eau de nos rivières

Un bilan de son évolution sur ces dernières années

Depuis plusieurs années, des efforts ont été faits pour améliorer la qualité de l'eau. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles améliorations a connu le territoire ? Quelles pressions subsistent ?

• Un état des lieux de la qualité de l'eau

Un bilan de la qualité de l'eau des cours d'eau avait été réalisé en 2005. Cette opération a été reconduite en 2011-2012. L'objectif était de dresser un nouvel état des lieux au lancement du second Contrat de rivières et d'évaluer **l'évolution de la qualité de l'eau depuis 6 ans**. De plus, ce bilan permet de mettre en évidence les secteurs où des problèmes persistent et ainsi de **réajuster nos actions**. Deux bureaux d'études, CESAME et Iris Consultant, ont été chargés de réaliser ce travail.

• Le Rhins (Reins)

Le haut bassin du Rhins (Reins) présente une bonne qualité générale. À l'aval d'Amplepuis, la qualité est ponctuellement dégradée par des rejets diffus d'eaux usées domestiques. On retrouve ensuite du phosphore, sous forme de phosphates, qui participe aux phénomènes **d'eutrophisation** des cours d'eau. Les secteurs urbanisés (Saint Victor sur Rhins, Régnay, le Coteau...) sont les principales sources de cette pression.

Définition

L'eutrophisation :

Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération de végétaux aquatiques. Pour les décomposer, les bactéries augmentent leur consommation en oxygène qui vient alors à manquer.

• La Trambouze

L'eau est globalement de bonne qualité avec cependant une dégradation de l'amont vers l'aval, très certainement liée à des rejets diffus d'eaux usées domestiques. En revanche, les indices biologiques (recensement d'insectes indicateurs) mettent en évidence l'impact de rejets ponctuels à l'aval de Bourg de Thizy (activation des **déversoirs d'orage**).

Définition

Déversoir d'orage :

Ouvrage utilisé sur les réseaux d'eaux usées unitaires (collectant les eaux usées et les eaux pluviales), qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations qui perturberait le fonctionnement de la station d'épuration.

Chiffres CLÉS

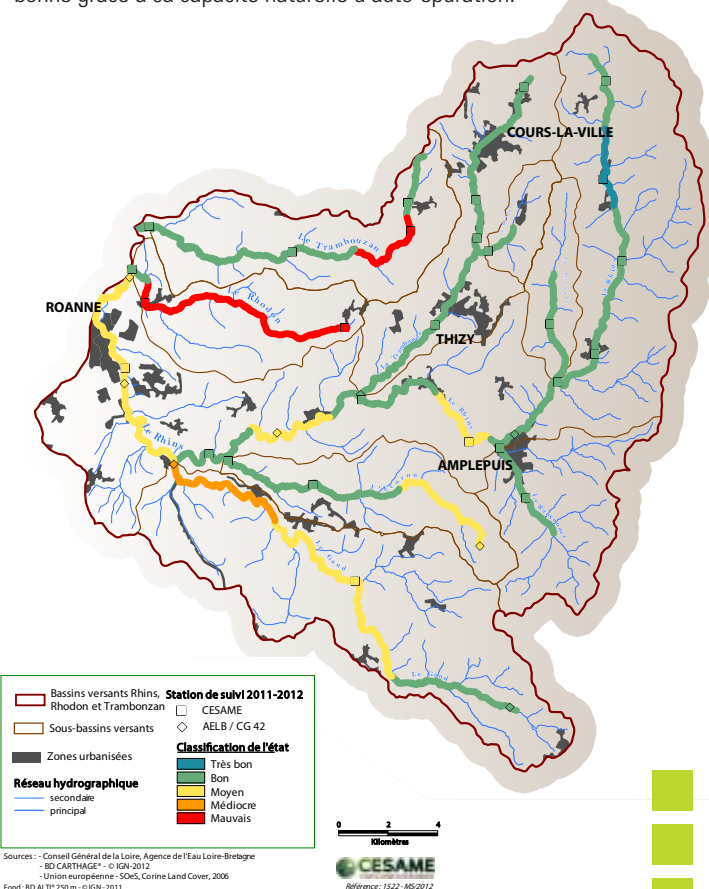
- **35** stations de suivi (dont 7 du Conseil Général de la Loire)
- **4** campagnes de mesure entre juin 2011 et mars 2012
- **11 à 22** paramètres analysés

• Le Gand

La qualité physico-chimique du Gand à l'amont est bonne. Vers l'aval, la situation se dégrade légèrement. En effet, à certaines périodes de l'année, des apports d'effluents domestiques peu ou partiellement traités en provenance des différents bourgs du bassin impactent la rivière.

• Le Rhodon et le Trambouzan

Leur qualité est similaire. Les rejets des stations d'épuration de Montagny pour l'un et de la Gresle pour l'autre, dégradent la qualité dès l'amont. En descendant, la rivière retrouve une qualité bonne grâce à sa capacité naturelle d'auto-épuration.



• L'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau ?

Une légère pression agricole est mise en évidence sur des affluents tels que le Rançonnet et l'Écoron (nitrates autour de 20 mg/l). Sur le reste du territoire, la **pression agricole est présente mais reste faible**.

• Des efforts à poursuivre en matière d'assainissement

En 2012, certains rejets ponctuels de station d'épuration sont encore problématiques. Il s'agit souvent de rejets ayant lieu dans des milieux à faible débit (secteur amont des cours d'eau), comme sur la Gresle ou Montagny, ou des rejets directs d'eaux usées, ou de petites installations d'épuration qui réalisent un abattement faible sur le phosphore. Les secteurs particulièrement concernés sont le Gand, le Rhins (à partir de Régnay) et la Trambouze dans leurs secteurs aval.

Évolution de la qualité de l'eau depuis 2005



Station intercommunale d'Amplepuis Thizy
© Gérard Bonin

En comparaison avec le bilan de 2005 on ne constate pas de dégradation significative des milieux pouvant traduire la présence de nouveaux rejets polluants. On observe au contraire une amélioration importante de la qualité physico-chimique du Rhins à l'aval d'Amplepuis et de la Trambouze. Le traitement des effluents de la vallée de la Trambouze (Cours la Ville, Pont Trambouze, Bourg-de-Thizy) et d'Amplepuis à la nouvelle station d'épuration intercommunale d'Amplepuis Thizy a permis d'atteindre cette situation. Cette amélioration se fait ressentir quasiment jusqu'à l'aval du Rhins où la qualité n'est pas encore bonne mais meilleure qu'en 2005.



Et la faune de nos rivières ?

Un recensement des espèces présentes

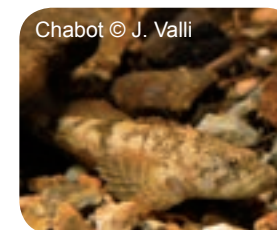
Les fédérations de pêche de la Loire et du Rhône ont réalisé en 2011 et en 2012 des inventaires des peuplements piscicoles et des prospections à la recherche de l'écrevisse à pattes blanches.



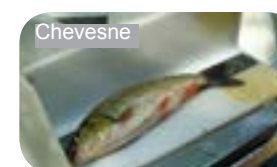
Une amélioration spectaculaire de l'état des populations piscicoles a été mise en évidence sur la Trambouze et le Rhins médian, du fait de la bonne qualité de l'eau.

Ailleurs, les **populations piscicoles restent dégradées**. Plusieurs raisons sont en cause : le cloisonnement des cours d'eau par les seuils et barrages, le réchauffement de l'eau (manque d'ombrage, retenues d'eau), la dégradation des habitats des espèces aquatiques (ensablement du lit...). **Pour les écrevisses, l'espèce est en régression**. Si quelques affluents hébergent de belles populations, d'autres voient les effectifs chuter.

Cette situation souligne le fait que la qualité physico-chimique de l'eau des rivières ne suffit pas au milieu pour héberger une population piscicole de bonne qualité. Ce suivi met en exergue le **besoin d'améliorer désormais la qualité des habitats** (reconstitution de boisements en bords de cours d'eau, limitation du piétinement de berges par le bétail, suppression des obstacles à la circulation des espèces...) **et la gestion quantitative de l'eau**.



Chabot © J. Valli



Chevesne



Réduction des pesticides par les communes du territoire

Les pesticides, molécules chimiques synthétiques, sont utilisés afin de détruire les mauvaises herbes, les insectes, etc. Employés dans l'agriculture, on les retrouve aussi chez les particuliers et les communes pour l'entretien des voiries et des espaces verts. Ces pratiques ne sont pas sans conséquence : résidus de pesticides dans l'environnement, contamination des eaux superficielles et souterraines, maladies professionnelles...



• Une démarche exemplaire des communes

Durant l'année 2012, le SYRRTA, en collaboration avec la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature (FRAPNA) Loire, a sensibilisé les communes sur cette problématique. **Chacun ayant un rôle à jouer pour réduire la contamination de l'eau et de l'environnement**, 14 communes ont décidé de réduire, voire stopper, l'utilisation de ces produits dès 2013 : Perreux, Montagny, Coutouvre, Saint-Vincent de Boisset, Combre, Parigny, Cublize, Saint Victor sur Rhins, Régnay, Pradines, Saint Cyr de Favières, la Gresle, Sévelinges et le Cergne. Nous les encourageons dans leur démarche.



• Définition d'un plan d'actions

Pour ce faire, le CFFPPA de Montravail est missionné par le SYRRTA pour établir avec les agents et les élus communaux un nouveau plan de désherbage avant le mois de mars 2013. Sur la base d'un diagnostic des pratiques actuelles, des objectifs d'entretien de la commune et des zones à risque pour la diffusion des pesticides, de nouvelles pratiques seront définies (paillage permettant de limiter le développement des mauvaises herbes, désherbage mécanique, jachère fleurie...). Elles seront mises en œuvre dès le printemps 2013. Un bilan sera établi en fin d'année pour réajuster si nécessaire le programme.

À noter que pour réduire l'utilisation de ces produits sans augmenter la charge de travail des agents, il est nécessaire de laisser plus de place à la végétation spontanée sur certains secteurs. Préférez-vous des produits nocifs ou des herbes sauvages ?

Zoom sur...

• Sensibilisation des enfants

36 classes de 24 écoles se sont inscrites pour bénéficier des animations de la Ligue de l'Enseignement proposées par le SYRRTA. Seront expliqués aux enfants : le cycle de l'eau naturelle et domestique, la vie des poissons, les bassins versants, les pollutions, etc.



Animation à l'école de Sévelinges

• Diagnostic des exploitations agricoles

Sur le secteur amont du Reins, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'association ERARE vont conduire des diagnostics d'exploitation évaluant les critères économiques, environnementaux et sociaux. Ils intégreront les problématiques liées aux milieux aquatiques : abreuvement du bétail, zones humides, pollutions diffuses. L'objectif est de dégager des pistes d'actions.

• Pose de repères de crues

Des repères de crues seront installés en plusieurs points du territoire. Ils rappelleront les hauteurs atteintes lors d'anciennes crues (2003, 2005 et 2008) et seront accompagnés d'un repère indiquant la hauteur théorique de la crue centennale utilisée pour le Plan de Prévention du Risque Inondation.



Repères de crue

Entretien des boisements de berges : de nouveaux objectifs fixés pour 2013

Un nouveau plan de gestion des boisements de berges (ou ripisylve) a été défini en 2012. Le diagnostic de cette végétation étant globalement concluant, la priorité est donnée à la reconstitution d'une ripisylve là où elle est clairsemée ou absente.

• Un entretien allégé

L'étude réalisée en 2012 a montré que les boisements de berges, lorsqu'ils sont présents, sont en bon état. Les opérations de restauration et d'entretien menées ces dernières années ont permis d'atteindre cette situation. Il faut désormais maintenir cet état avec un entretien plus léger et/ou moins régulier. L'idée est de **retrouver un fonctionnement plus naturel**.

Un passage est programmé tous les trois ans en l'absence de désordres particuliers (chute d'arbres notamment). Un passage régulier est maintenu dans les traversées de bourgs et en amont pour éviter les dégâts que des encombres pourraient causer lors des crues.



Arbre en travers évacué sur le Trambouzan

• De nouvelles priorités

Le linéaire principal ayant désormais retrouvé des boisements de bonne qualité, les opérations de restauration vont être lancées sur les linéaires où aucune intervention n'a été menée jusqu'à présent, notamment sur les affluents (Rançonnet, Marnanton, Viderie, Crot, ruisseau de Lavally, Goutte Beaucrenne...). Cependant, certains secteurs ne feront volontairement pas l'objet d'entretien car leur milieu est en bon état, qu'il héberge des espèces sensibles et qu'aucun enjeu n'est présent à proximité.

De plus, une attention particulière sera portée à la **présence d'espèces indésirables** en berges de cours d'eau telles que le **robinier faux-acacia**, le **peuplier de culture** et les **résineux**. En effet, le robinier faux acacia est une espèce invasive qui se répand facilement et supprime les autres arbres. Les peupliers hybrides de cultures et les résineux, même originaires de notre territoire, fragilisent les berges du fait de leurs systèmes racinaires inadaptés et ont tendance à tomber facilement dans le cours d'eau, créant ainsi des embâcles. Ces derniers peuvent engendrer des érosions et/ou aggraver les phénomènes d'inondation.

Cependant, la priorité est donnée à la **reconstitution de la ripisylve par des plantations**. En prairies pâturées, elles seront accompagnées de clôtures pour protéger les plants et des points d'abreuvement du bétail seront aménagés pour maintenir l'accès au cours d'eau. Ces nouveaux boisements seront surveillés et entretenus les années suivantes. En 2013, le secteur du Reins amont et ses affluents s'ajoutera à la poursuite de l'opération de plantation sur le secteur amont du Gand.

À noter

Les espèces arbustives et arborées à privilégier en bord de cours d'eau : Aulne glutineux, Saule, Frêne commun, Noisetier, Bouleau, Bourdaine, Érable champêtre, Érable sycomore, Prunellier, Fusain d'Europe, Merisier, Charme, Églantier, Sureau, Sorbier des oiseaux.

Tout savoir sur...

La réglementation des interventions en rivière

À l'état naturel, un cours d'eau est un milieu vivant, qui évolue en permanence :

- il abrite une flore et une faune spécifiques et diversifiées,
- il érode ses berges, transporte et redépense des matériaux,
- il répond à différents usages tout au long de son linéaire...

Toute intervention dans le lit ou sur les berges est susceptible de perturber ce fonctionnement et de générer des dégâts, souvent durables, parfois irréversibles, sur l'environnement ou sur les propriétés et ouvrages alentour.



Travaux sur une rivière

C'est pourquoi tous les travaux sur cours d'eau sont réglementés au titre de la **Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques** : protections de berges, dérivation du lit, busage ou canalisation du ruisseau, pompage et prélèvement au cours d'eau, création ou vidange d'étang, curage de lit, remblais sur berges, création de digues, de seuils, de barrages ou autres obstacles à l'écoulement de l'eau, drainage des zones humides...

Avant toute intervention, pensez à demander l'autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires de votre département :

DDT du Rhône - Service Police de l'Eau

165 rue Garibaldi - 69401 Lyon CEDEX 3
Tél : 04 78 63 11 50

DDT de la Loire - Service Police de l'Eau

2 avenue Grüner - CS 509 - 42007 Saint-Étienne CEDEX 1
Tél : 04 77 43 80 90

Cours d'eau ou non ?

Attention à ne pas se tromper !

L'appellation « cours d'eau » comprend tous les rus, ruisseaux et rivières à écoulement pérenne ou non, et souvent même des écoulements que l'on pense être des « biefs », des « rases » ou des fossés. Il appartient aux services de la Police de l'Eau de statuer sur cette question.



SYRRTA

Maison de l'Europe,

Le Bancillon - Lac des Sapins 69550 CUBLIZE

Tél : 04 74 89 58 07 / Fax : 04 74 89 58 00

Email : syrta@syrta.fr

www.syrta.fr



Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Rhône-Alpes Région

Les neuf collectivités, membres du SYRRTA

Communauté de Communes
Pays **Amplepuis-Thizy**



Saint Cyr de Valorgues

Sainte Colombe sur Gand

